

13- Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?

a- La détection et la prévention

Demande de mieux détecter les difficultés des enfants en primaire, avant d'arriver au collège. Tout un dispositif de repérage est déjà en place dans le primaire.

Lien n'existe pas entre le primaire et le collège : des repérages d'enfants en difficulté largement effectués dans le primaire mais qui ne sont pas pris en compte à l'arrivée au collège qui procède à nouveau à des repérages. Cette transmission permettrait un gain de temps pour la prise en compte des enfants en difficulté.

Une réponse est apportée par une personne travaillant dans les commissions qui orientent les enfants en difficulté et qui affirme que le lien existe déjà et est très personnalisé.

Y a-t-il un manque d'information sur toutes les commissions éducatives et leurs liens avec les établissements scolaires ?

La prévention est importante mais ne doit pas être systématique pour ne pas mettre trop tôt les enfants dans des cases dont ils ne pourront pas sortir. Dans le livret scolaire des enfants doivent apparaître toutes les aides réalisées au primaire (RASED...), pour la transmission au collège.

Ne pas étiqueter trop vite l'enfant en difficulté notamment légère, mais beaucoup rassurer l'enfant, lui donner confiance dès la maternelle. C'est un important travail en tant qu'enseignant à faire (rester paisible). Ce sont eux qui vont faire que l'étiquette va se poursuivre ou pas.

Au collège ne pas se pencher immédiatement sur son dossier, peut être pour l'enfant en difficulté une nouvelle chance, idem pour son arrivée au lycée.

Il ne faut donc pas trop enfermer l'enfant en difficulté dans des cases pour ne pas stigmatiser l'échec.

b- La formation par rapport à l'information

Un médecin scolaire souligne toute la difficulté de mettre un sens identique sur les mots « difficulté scolaire ». Pour cette personne, à côté du repérage des difficultés cognitives, on a des difficultés de comportements, relationnels voire sociales et familiales. Il semblerait qu'une information doit être réalisée à ce propos auprès des enseignants mais il faut aller au-delà pour vaincre les quelques réticences qui existent et permettre à des directeurs d'école ou à des principaux de collège de passer 1 ou 2 jours auprès des services sociaux départementaux et inversement à des éducateurs de passer 1 ou 2 jours dans des écoles ou des collèges car cette « interconnaissance » permettra de vaincre ces réticences à proposer des solutions concertées, réticences issues de la méconnaissance.

Tous les enseignants ont besoin de travailler en équipe. Nécessité de faire évoluer la représentation qu'on a de la difficulté scolaire et sa définition. Il faut faire en sorte de prendre en compte l'enfant dans toute sa globalité dans tous les apprentissages qu'il mène à l'école et dépasser le cadre de l'instruction à l'école pour aller vers une éducation : des connaissances, des savoirs mais également des savoir-être et des savoir-faire. Evolution donc de l'évaluation de la difficulté d'un enfant.

Il ne faut pas parler de la difficulté scolaire mais mettre ce mot au pluriel. Il vaudrait mieux parler de compétence et d'incompétence. Tout être humain a des capacités et un enfant en grande difficulté a des capacités mais qui sont autres que celles qu'on lui demande à un moment donné au niveau de l'école. Les personnes qui prennent en charge cet enfant doivent parler de façon plus positive de lui, travailler avec lui, pour lui. Il faut donc faire attention aux propos utilisés, s'inspirer des techniques des professionnels de l'aide et développer la formation continue.

« En améliorant la qualité des enseignants, on obtiendrait de meilleurs résultats », ce n'est pas faux, mais ce n'est aussi vrai qu'on le croit. Les enseignants sont actuellement bien formés, ce qui ne veut pas dire que ce n'est pas perfectible.

Il y a tout un travail à faire dans la frontière entre le temps scolaire et le hors temps scolaire en partenariat avec des municipalités, des collectivités locales qui s'engagent pour leurs jeunes.

Avant de parler de formation des enseignants il faut parler d'abord d'information, surtout dans le second degré : quand on intègre un enfant en UPI, les enseignants ne sont pas informés face au public qu'il accueillent. Ils doivent avoir une information minimum sur le handicap.

c- La place et l'importance des parents : l'adhésion de la famille

On ne peut aider objectivement un enfant, un adolescent, sans travail d'équipe avec des partenaires qui existent : assistantes sociales, médecins, centres de guidance, la PJJ... enseignants, avec l'enfant et l'adhésion de la famille sans laquelle on n'arrivera pas à progresser :

- La place des parents doit être faite en tant qu'éducateur à part entière de leurs enfants, pour mieux intégrer le suivi et l'évolution de leur enfant en grande difficulté.

- Il faut faire attention aux écrits qu'on envoie aux parents car certains ne peuvent pas comprendre les termes techniques employés, (tous les parents ne savent pas lire et tous les parents ne se déplacent pas forcément).

- Le recours aux assistantes sociales de secteur peut permettre un premier contact plus direct et plus facile. Il faut donc parfois sortir de l'écrit et essayer de rencontrer les parents. Mais la question se pose dans les grands établissements scolaires, par le nombre d'enfants en difficulté de gérer des rencontres avec les parents au quotidien.

- Il faut améliorer les conditions matériels d'accueil des parents dans les écoles et les établissements scolaires. Les parents n'ont pas la possibilité d'être reçus quand ce n'est pas prévu. Les parents notamment d'enfants en grande difficulté (parents qui, souvent n'ont déjà pas un bon souvenir de l'école car eux-mêmes étaient en grande difficulté) ont l'impression de n'être pas attendus quand ils viennent pour rencontrer les enseignants. Cela rend leur démarche encore plus difficile.

Il faut donc penser un lieu d'accueil des parents dans les établissements scolaires.

d- Dialoguer :

Des solutions ne peuvent être mises en place qu'avec le consentement des parents. Certains parents mettent eux-mêmes leur enfant en difficulté. Question donc sur le libre choix des parents quand une commission fait une proposition qui peut être rayée par un trait de plume des parents. Pourquoi ce sont toujours les parents qui détiennent le dernier mot quant à l'orientation de leur enfant ? N'y a-t-il pas d'autres moyens de leur faire prendre en compte le travail commun de tous les professionnels qui entourent leur enfant et qui travaillent pour aider ce dernier et lui permettre de réussir ?

La relation duelle enseignants-parents est à réinstaurer dans les collèges et lycées pour que les parents ne se sentent pas comme dans un tribunal quand ils ont en face d'eux un grand nombre de professeurs, pour au moins au départ, une mise en confiance.

e- Le soutien scolaire

Il faut proposer aux élèves et aux parents, une remédiation externe au système éducatif.

Il faut améliorer le lien entre ce qui se passe à l'école et ce qui se passe en dehors de l'école notamment autour de ces questions d'accompagnement scolaire pour ceux qui en ont besoin d'où l'idée du travail à domicile : des étudiants vont chez l'enfant et font signer obligatoirement aux parents un contrat pour qu'ils assistent à la séance d'accompagnement scolaire.

f- Le manque de moyens

Il manque également de structures adaptées pour ces enfants : un élève relevant d'un IME n'a rien à faire dans une CLISS....

L'éducation, cela coûte cher et il faut arrêter de travailler à l'économie. Mettre des systèmes en place pour l'intégration des enfants en grande difficulté, cela a un prix. Il faut investir dans la prise en charge de ces public en grande difficulté.

15- Comment lutter efficacement contre la violence et les incivilités ?

Si des enfants ont des parents violents en primaire, que vont devenir ces enfants au collège ? Cela fait peur !

Aujourd'hui nous touchons « les enfants d'une génération post-soixante-huitarde » qui aurait elle-même reçue une éducation laxiste, permissive, où les interdits sont rares. Il n'est donc pas étonnant que cette nouvelle génération ne connaissent que très peu d'interdits et qu'un adolescent doit aujourd'hui repousser les limites très loin pour dépasser l'interdit inexistant. Ce dépassement des limites est reconnu par l'assemblée comme faisant partie de sa construction d'être humain.

L'école doit-elle se substituer aux parents dans leur rôle d'éducateurs, doit-elle palier au manque d'éducation parentale, dans certains cas ?

Un juge pour enfants souligne que l'école est touchée comme le reste de la société. L'école sanctuaire n'existe plus du fait de sa démocratisation. L'école ne peut ni répondre à tout ni tout réparer. Se pose ici le problème de la citoyenneté qui est l'affaire de tous. Lorsque l'on intervient face à une incivilité non pas en tant qu'enseignant, juge, policier, assistante sociale, professionnel et parent mais en tant que citoyen, nous reconnaissons que la violence est un fait de société.

Un autre participant, par écrit, pose la question de savoir si l'une des causes principales de la violence ne serait-elle pas la divergence de plus en plus accentuée entre les idéaux laïque et républicain de l'école et les valeurs prônées par le modèle prétendu inéluctable de notre société ultra-libérale (profit, individualisme, compétition...) largement relayées par les médias ? Quel sens est celui d'une école aussi éloignée de la réalité (malheureusement !) pour des enfants qui sont obligés d'y être ?

Il est également avancé par plusieurs personnes, que toute violence n'est pas réductible au dialogue. Certaines urgences nécessitent une réponse immédiate parfois elle-même violente de la part de « l'agressé » voire de l'équipe éducative.

Il apparaît alors dans la salle qu'il faut bien distinguer la sanction (à l'école) de la condamnation (justice) car nous nous adressons dans la plupart de ces cas, à des mineurs et non à des majeurs. Il y a donc une limite au terme « violence » et tout ne peut pas être traité de la même manière.

Ensuite la violence institutionnelle est invoquée. Elle est déclinée dans toutes ses formes et celle qui est la plus utilisée dans le milieu scolaire semble être la violence psychologique qui n'est pas toujours consciente et les enseignants ont à y réfléchir. Il faudrait réinstaurer un certain respect entre l'adulte et l'enfant, chacun doit y travailler.

Certains actes ne répondent pas à l'appellation de délictueux aux yeux de la loi mais posent problème à l'intérieur de l'établissement.

Les solutions sont proposées dans l'assemblée comme :

- Ne pas exclure les élèves auteurs de violence ou d'incivilités pour lesquels cette sanction est une réponse positive à leur démarche. Cet acte semble sanctionner davantage les parents que les élèves.
- En opposition à ce terme d'exclusion, il est fait référence à une inclusion à la vie scolaire dans le temps et hors temps scolaire dans l'établissement.

Par exemple, retenir un élève pour réparer sa faute en participant à des travaux d'intérêt général, pour être en contact avec les agents de service, afin de se rendre compte de la pénibilité de la réparation d'un comportement irrespectueux pour les autres.

Un autre exemple serait d'inclure l'élève dans des actions, entouré de l'équipe éducative.

- Renforcer l'image de l'équipe éducative et de toute les personnes qui interviennent auprès des jeunes parce que le rôle éducatif de chacun est significatif.
- Donner plus souvent la parole aux élèves en prenant en compte la particularité de chaque établissement qui dépasse le cadre de la généralité, de l'universalité.

Ces instances de discussions existent mais ils y sont très peu investis et c'est un reflet de la société.

- Mise en place de cellules d'écoute constituées d'assistantes sociales, d'infirmières... de personnels autres que les enseignants, pour que les enfants viennent parler en toute confiance.
- Le personnel éducatif doit être capable de se réunir et de réfléchir. Il faut dégager du temps dans les établissements scolaires pour qu'il y ait concertation et pour que l'enseignant ne se sente pas isolé dans sa classe.

L'opposition des parents contre les sanctions est un désaveu de l'équipe éducative. Il faut sensibiliser les parents au fait qu'il doit y avoir une cohésion entre eux et l'équipe éducative. Les médias peuvent être un moyen important au service de cette sensibilisation.

Le règlement intérieur des établissements doit de ce fait être rédigé par toutes les parties concernées : équipe éducative, élèves, parents.

Les trois priorités pour l'Ecole issues de ce débat :

- La grande difficulté est l'affaire de toute une équipe qui se doit impérativement de travailler ensemble à mieux accueillir les parents réticents à pénétrer dans l'enceinte des établissements scolaires et à accompagner au mieux l'élève dans sa globalité, sans l'enfermer trop vite dans une image d'élève en grande difficulté dont il aura pour la suite du mal à en sortir.
- L'école ne peut pas faire face seule à l'incivilité et à la violence. Il s'agit d'un acte d'éducation au sens large qui incombe à tout citoyen.
- Il faut dissocier sanction et condamnation. L'exclusion ne doit pas être la réponse à des élèves qui « sortent » déjà du système, mais il faut réfléchir à la manière de mieux les inclure dans ce système scolaire.